

**TROUBLES DANS LES EGLISES DES ALPES-MARITIMES**  
**DE L'ANNEXION A LA SEPARATION**  
**2<sup>E</sup> PARTIE : LES EGLISES PROTESTANTES GERMANOPHONES**

Myriam A. Orban

**Résumé**

La communauté évangélique de langue allemande est la seconde colonie étrangère en nombre dans le comté de Nice. Elle est composée d'Allemands, de Scandinaves, de Russes des provinces baltes, de Suisses alémaniques et de Néerlandais. Dès 1848, des petits groupes d'obédiences diverses se rassemblent créant une véritable concurrence entre les divers comités religieux. Les germanophones forment une petite communauté de tendance luthérienne. La plupart parlent le français, mais pas les domestiques qu'ils emmènent avec eux. Pilatte avait déjà tenté d'instituer des cultes en allemand dans le temple de la rue Gioffredo. Un jeune homme originaire du Wurtemberg qui a passé sa jeunesse dans un environnement piétiste, se sent la vocation d'un missionnaire et souhaite s'installer à Nice pour s'occuper de la communauté germanophone. En 1860, la petite communauté sans reconnaissance légale du gouvernement sarde tombe sous le coup de lois françaises très restrictives vis-à-vis des cultes non reconnus. Napoléon III, en 1861, rattache les luthériens des Alpes-Maritimes au consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg de Paris.

\*

**Table des matières**

<b>DIE DEUTSCHE EVANGELISCHE KIRCHE, LES DEBUTS A NICE .....</b>	<b>2</b>
La vie de l'Église .....	2
L'annexion du Comté de Nice et ses conséquences .....	3
Le rattachement au consistoire de Paris .....	3
La construction d'un lieu de culte .....	4
La guerre franco-allemande et ses conséquences .....	4
Les campagnes de presse .....	6
Suppression du traitement .....	7
1905 .....	8
<b>CANNES .....</b>	<b>8</b>
<b>MENTON.....</b>	<b>9</b>
<b>LES ALLEMANDS A MONACO .....</b>	<b>10</b>
Deutsche-evangelische Pastorationsgenossenschaft für Beaulieu-Monaco .....	11
Beaulieu .....	13
<b>ADDENDA .....</b>	<b>14</b>
Des articles organiques des cultes protestants.....	14
Le salaire des pasteurs.....	14
Arch. Consist. luth, de Paris, Délib., reg. H, conc. Menton : .....	14
<b>BIBLIOGRAPHIE GENERALE .....</b>	<b>14</b>

## ***DIE DEUTSCHE EVANGELISCHE KIRCHE, LES DEBUTS A NICE***

Dès 1848, suite à la politique moins restrictive du gouvernement sabaudo-piémontais, de petits groupes religieux d'obédiences diverses se rassemblent. Les germanophones se regroupent aussi pour célébrer leur culte et forment une petite communauté de *tendance luthérienne*. C'est la seconde colonie étrangère en nombre composée d'aristocrates des Etats allemands mais aussi des Scandinaves, de Russes des provinces baltes, des Suisses alémaniques et des Néerlandais. La *Société des missions de Bâle* envoie un jeune missionnaire, Philippe Frédéric Mader (1832-1917), originaire de Märgenkingen dans le Wurtemberg en 1856. le pasteur de l'Eglise vaudoise, Léon Pilatte avait déjà tenté d'aménager des cultes en allemand dans le temple récemment construit de la rue Gioffredo. Á cet effet, un nommé Lullin lui avait été envoyé de Genève mais il ne fit pas l'affaire. Pilatte qui désire toujours offrir des cultes en allemand aux résidents germanophones contacte le jeune Mader sachant qu'il avait suivi des cours de théologie. Il lui propose de venir célébrer ses cultes dans leur ancienne salle à partager avec les Écossais une semaine sur deux. Leurs offices ayant lieu le matin, les offices en allemand auraient lieu l'après-midi durant tout l'hiver. Un premier culte est célébré le 30 novembre 1856. Rapidement cependant, les deux hommes se heurtent sur des questions théologiques et plus précisément sur la question des sacrements : la cène et le baptême.

### ***La vie de l'Église***

En attendant de trouver des subsides pour un local, Mader cherche un emploi qu'il trouve auprès du général prussien von Willich, comme répétiteur de son fils de huit ans. Après quelques semaines, Mader rencontre Ernest Sturm<sup>1</sup> arrivé à Nice en 1852, qui enseigne l'allemand auprès des aristocrates germanophones, le docteur Jantzou, homéopathe, le banquier Schmidt-Polex de passage à Nice, qui l'aident à s'installer. En attendant, après son départ de l'Eglise vaudoise, il prêche dans la salle d'un hôtel ouvert par Edouard Hug-Neuracher, un Suisse, aux abords de la Vieille Ville. Mader a besoin d'argent pour organiser l'accueil de la communauté. Il sollicite un soutien financier de la maison royale de Prusse ; mais celle-ci qui a participé financièrement à la construction du temple vaudois refuse, indiquant qu'elle n'estime pas judicieux qu'il y ait une nouvelle église évangélique à Nice. La légation prussienne à Turin craint une concurrence entre les Églises<sup>2</sup>. La Table vaudoise émet également un avis défavorable. Derniers arguments, Mader n'a pas encore reçu la consécration, il ne peut administrer les sacrements et de plus, il n'est pas Prussien. Mader s'adresse alors à d'autres institutions et parvient à obtenir deux indemnités de 300 F. par an, l'une par la Société Gustave-Adolphe de Stuttgart et l'autre de l'Association d'aide protestante de Bâle. Il peut louer un local qu'il trouve rue de la Buffa mais il lui faut d'abord rentrer dans son pays pour passer les examens de théologie et obtenir son diplôme. De retour à Nice, il est consacré

---

<sup>1</sup> AN, F<sup>17</sup>/21399 et 21752

<sup>2</sup> Cf. François-Georges DREYFUS, professeur émérite de l'université Paris IV-Sorbonne Ancien directeur du Centre d'études germaniques de l'université de Strasbourg : « À partir de 1817, le roi de Prusse calviniste décida que dans son royaume luthériens et calvinistes ne constitueraient plus qu'une Église unique, l'Église dite de l'Union, Église à liturgie commune – elle est luthérienne – et à théologie variable. » [https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/catholicisme\\_et\\_protestantisme\\_en\\_allemande.asp](https://www.clio.fr/BIBLIOTHEQUE/catholicisme_et_protestantisme_en_allemande.asp).

et nommé vicaire-pasteur à la tête de la petite communauté germanophone de Nice. L'hiver 1858/59 est propice pour la communauté. Le roi Guillaume 1<sup>er</sup> de Wurtemberg<sup>3</sup> est à Nice et se rend au culte qu'il célèbre dans sa maison pour les domestiques entraînant derrière lui tous les aristocrates germanophones et de ce fait, des moyens financiers plus substantiels.

### ***L'annexion du Comté de Nice et ses conséquences***

Le rattachement du comté de Nice à la France ayant eu lieu, le petit groupe fait l'objet d'enquêtes diligentées par le ministre de l'Instruction et des Cultes qui demande au préfet du nouveau département des renseignements sur cette communauté qui « semble se rattacher à l'évangélisme prussien ». Le syndic de la Ville estime qu'il y a environ 200 personnes fréquentant le culte l'hiver, seulement 30 en été, indique que la communauté germanophone fonctionne sans autorisation du gouvernement sarde, et qu'elle n'offre aucune garantie de durée étant donné qu'elle n'est propriétaire d'aucun bâtiment. Il ajoute cependant que Mader et sa femme offrent toute garantie de moralité, qu'en outre, ils sont rattachés à l'Église de Wurtemberg<sup>4</sup>. La communauté germanophone sans reconnaissance légale du gouvernement sarde tombe sous le coup de lois françaises très restrictives vis-à-vis des cultes non reconnus. Mais de nombreux aristocrates séjournent à Nice qui deviennent de fidèles appuis pour le pasteur.

Quelques dissensions surviennent pourtant au sein de la communauté sur les questions théologiques. Certains fidèles, et parmi les plus influents, reprochent au pasteur d'insister trop sur le péché et de les culpabiliser. Mader est menacé de renvoi. Mais finalement le pasteur parvient à faire prévaloir son point de vue et le conseil presbytéral décide de le garder. Néanmoins le conflit a des répercussions sur les aides qui lui sont octroyées et Mader se retrouve à nouveau dans les difficultés financières.

### ***Le rattachement au consistoire de Paris***

Napoléon III a rattaché les luthériens des Alpes-Maritimes au consistoire de l'Église de la Confession d'Augsbourg<sup>5</sup> de Paris. Les articles 1 et 2 relatifs aux cultes protestants de la loi du 18 germinal an X les concernent. Leur pasteur n'est pas Français et n'ayant pas fonctionné avec une autorisation officielle de l'État sarde, la communauté n'a pas d'existence légale, elle ne peut réclamer le bénéfice du décret qui stipule que les Églises existant avant l'annexion demeurent aux mêmes conditions. Le ministre des Cultes propose alors trois possibilités : soit adhérer au consistoire de Paris, soit se rattacher à l'une des Églises nationales d'un pays allié ou encore se constituer en Église libre, non reconnue par l'État. Après délibération, le conseil décide de se rattacher au consistoire de Paris<sup>6</sup>. L'Empereur lui octroie la reconnaissance légale

---

<sup>3</sup> L'un des 25 états souverains de l'empire allemand.

<sup>4</sup> ADAM, 07v 0001, Lettre de Mader du 16 juin 1860, lettre du ministre du 26 juin 1860 et lettre du syndic. L'Église évangélique du Wurtemberg est depuis ses débuts une église luthérienne, mais la forme du service de l'église est largement influencée par la tradition réformée. Montbéliard appartient au duché d Wurtemberg jusqu'en 1793.

<sup>5</sup> La confession d'Augsbourg est le texte fondateur du luthéranisme présenté à Charles Quint lors de la Diète d'Augsbourg en 1530. Dès lors né une Eglise dite luthérienne. Elle est la confession de foi des Etats impériaux luthériens.

<sup>6</sup> ADAM, 07v 0001, Lettre de Mader au Président de la République ; F. Mader, *L'Église de la confession d'Augsbourg à Nice*, Nice, Imprimerie et lithographie Malvano, 1897.

par décret du 5 décembre 1861, mesure exceptionnelle due à ses relations avec des monarques étrangers. Le Concordat de 1801 en salariant les pasteurs a fait d'eux des quasi fonctionnaires. Le titre de « pasteur-vicaire » rattaché au consistoire de Paris pour desservir l'oratoire de Nice est officiellement accordé à Mader le 14 janvier 1862. La paroisse élit un nouveau conseil presbytéral, confirme l'embauche du pasteur et le dote d'un traitement de 2200 F. l'an.

### ***La construction d'un lieu de culte***

Pour célébrer leur culte la communauté se réunit rue de la Buffa au premier étage d'une maison privée, la villa Avigdor<sup>7</sup> mais elle désire posséder son propre édifice. Le conseil recollecte dons et souscriptions pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'une église avec presbytère et école. Le terrain appartenant à un certain Audiffret est acquis au nom du consistoire luthérien<sup>8</sup>. Un architecte, André Lavezzari, de l'Académie des Beaux-arts de Saint-Pétersbourg ébauche les plans du temple et du presbytère. L'architecte Paul Girieud supervise la construction<sup>9</sup>. La consécration a lieu le 3 juin 1865 dans l'église meublée de l'ancien mobilier de l'Église anglicane. La rue y menant est appelée rue d'Augsbourg.

Mais la paroisse toujours en difficulté financière doit demander une aide à l'Etat français afin de terminer l'édifice et en 1866, le conseil de l'Église reçoit un don du gouvernement français de 10 000 F.<sup>10</sup> tandis qu'un poste de pasteur officiel est créé à titre provisoire par décret impérial du 23 juin 1866. Fait exceptionnel puisque Mader n'est pas la nationalité française. Afin de régulariser sa position, il lui est suggéré de se faire naturaliser au plus vite. Le rapport du conseil de la Ville lui est favorable et souligne qu'il n'a pas besoin d'indemnité de logement puisqu'il est logé au presbytère, les communes étant sensées, à l'époque, subventionner les pasteurs pour leur logement. Mais Mader tergiverse.

De santé précaire Mader et sa famille se rendent chaque été dans une station de villégiature, d'abord à Tournette-sur-Loup (Alpes-Maritimes), puis à Tende laissée à l'Italie avec La Brigue par le traité de Turin de 1860 où ils font construire une maison. Ce choix est curieux, la recherche d'un climat plus propice à sa santé, mais d'autres villages ayant les mêmes caractéristiques se trouvent non loin sur le territoire français ; la frontière se situe à Fontan (créé en 1871). on parle l'italien ou plutôt le « gavot » De plus les relations franco-italiennes ne sont pas toujours faciles, et elles se dégraderont vers la fin du XIXe siècle.<sup>11</sup> L'Italie est alliée de la Triplice (Autriche-Hongrie, Allemagne, Italie). Le trajet Nice Tende est long et difficile. C'est toutefois un gros bourg aux portes du Mercantour<sup>12</sup>.

### ***La guerre franco-allemande et ses conséquences***

Jusqu'à la guerre franco-allemande de 1870 la communauté de Nice ne connaît aucune difficulté particulière. Elle ne fait aucun prosélytisme, les Allemands restent entre eux. Le

<sup>7</sup> Léon PILATTE, *La vie à Nice, conseils et direction pour nos hôtes d'hiver*, Nice, Librairie internationale, 1865.

<sup>8</sup> ADAM, 07v 0001, Lettre du maire de Nice du 22 février 1865.

<sup>9</sup> Véronique THUIN-CHAUDRON, *De la colline du château, aux châteaux des collines, architecture, construction, urbanisation de 1860-1914*, Serre Ed. 2009. P. 193 et 201. (3U1 1140 N° 41 - N°128).

<sup>10</sup> Jean-Bernard LACROIX « Le développement urbain de Nice sous le Second Empire » in *Nice historique*, janvier-mars 2000, p. 65.

<sup>11</sup> Eric GILLI, *Les ruptures de 1860 ; Réflexions sur l'Annexion française de Nice*. En ligne.

<sup>12</sup> Alain RUGGIERO, *La population du Comté de Nice de 1693 à 1939*, Serre Editeur, Nice.

conseil s'emploie à la création d'annexes à Menton et à Cannes mais leur pasteur ne participe à aucune réunion des Eglises évangéliques britanniques et françaises.

Le culte est prêché en allemand et la communauté se définit elle-même plus comme une Église allemande que comme une Église luthérienne française. Malgré les nombreuses sollicitations, elle ne veut en aucun cas « être dépouillée de son caractère allemand » ainsi que le pasteur l'indique dans une publication écrite afin de justifier sa position<sup>13</sup>. Mader ne fréquente pas ses homologues des différentes Eglises établies à Nice, et ne participe pas aux réunions d'évangélisation pourtant nombreuses dans les Alpes-Maritimes, ni ne développe d'actions caritatives comme le font les diverses obédiences religieuses installées à Nice.<sup>14</sup>

Quand la France déclare la guerre à la Prusse, des ordres d'expulsion sont envoyés aux Allemands.<sup>15</sup> Leur consulat est fermé. Napoléon III battu à Sedan, signe le 2 septembre la capitulation, la République est proclamée (le 4 septembre). Dans l'ex-Comté, l'armistice signée par l'Assemblée nationale en janvier 1871 est mal acceptée, des émeutes surviennent<sup>16</sup>. La population manifeste contre les « Prussiens ». L'Église de la confession d'Augsbourg luthérienne est caillassée.

Entretemps, à Nice, une fraction de la communauté germanophone a émis le souhait de se rattacher à l'Empire allemand et obtenir le même statut que les Eglises anglicanes et russes qui dépendent d'un État étranger, considérant que le Conseil supérieur de l'Église à Berlin pourrait alors attribuer le poste de pasteur à un homme de leur choix qui renforcerait le sentiment d'appartenance à la patrie allemande. Mader tente d'exploiter la situation (ce qui lui sera reproché et bloquera toute négociation pour une séparation du consistoire de Paris malgré ses nombreuses tentatives en ce sens). Par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris, le comte Von Armin, le conseil presbytéral s'adresse alors à Guillaume I<sup>er</sup> qui vient d'être nommé empereur :

« Nous venons de recevoir le projet d'une nouvelle constitution de l'Église de la Confession d'Augsbourg en France, selon lequel il est précisé dès les premières lignes qu'il faut être Français ou d'origine française pour devenir pasteur. Espérons que l'on n'osera pas remettre en cause le droit bien mérité de notre pasteur. Il est donc évident que, d'après cette directive, son successeur devra être Français et que, après le rattachement de l'Alsace au Reich allemand, il n'y aura plus de paroisse de langue allemande en France. Notre église, érigée

<sup>13</sup> Frédéric MADER, *Une dévolution et son appréciation*, Nice, Imp. Malvano, 1896. p. 21.

<sup>14</sup> A noter qu'une *Société de Bienfaisance des Dames Allemandes pour la circonscription du consulat d'Allemagne à Nice*<sup>14</sup> est fondée par le chef de la mission diplomatique pour l'accueil de leurs ressortissants malades ou indigents en 1882. « Accessoirement, indique Olivier Vernier, la distribution de secours à des étrangers est admise pourvu que les moyens de la société le permette ». <sup>14</sup> Cette société est rattachée à l'organisation de Berlin.

<sup>15</sup> Pour les luthériens de France, le traité de Francfort de 1871 est un coup dur. La France doit céder l'Alsace et une partie de la Lorraine à l'Allemagne, malgré une émigration de quelques 20 000 protestants en France, ils perdent environ 90 % de leurs coreligionnaires, ainsi que l'université de Strasbourg qui forme leurs pasteurs. Le traité les oblige à se réorganiser.

<sup>16</sup> Henri COURRIERE, « Les troubles de février 1871 à Nice », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 74 | 2007, mis en ligne le 13 novembre 2007. URL : <http://cdlm.revues.org/index2693.html>. La guerre a permis à la Prusse et à ses alliés allemands de parfaire l'Unité allemande en fondant en 1871 l'Empire allemand, le 2<sup>e</sup> Reich, le 1<sup>er</sup> - le Saint-Empire romain germanique - ayant été dissous en 1806 sous la pression de Napoléon.

par les Allemands, grâce à des fonds allemands, pour des Allemands, deviendra alors un temple français. Et si les Allemands veulent avoir une église, dans laquelle ils peuvent écouter l'Évangile dans la langue de Luther, ils devront recommencer, rassembler des fonds à nouveau, construire encore une fois une église, si toutefois le gouvernement français les y autorise. Ce sont, Majesté, les perspectives que nous entrevoyons pour l'avenir, si Votre Majesté ne daigne prendre en main notre affaire et nous libérer ainsi de cette situation si triste. [...] »

Bismarck, à qui la supplique est soumise, ne désire en aucun cas intervenir dans le différend qui s'installe entre Mader, son Consistoire et le Gouvernement, et le conseil n'obtient qu'une fin de non recevoir. L'Église évangélique luthérienne de France est créée en 1872.

#### **Instruction de BISMARCK au comte Von ARNIM, ambassadeur à Paris, le 16 novembre 1871**

« Nous devons enfin désirer le maintien de la République en France pour une deuxième raison qui est majeure : la France monarchique était et sera toujours catholique; sa politique lui donnait une grande influence en Europe, en Orient et jusqu'en Extrême-Orient. Un moyen de contrecarrer son influence au profit de la nôtre, c'est d'abaisser le catholicisme et la papauté qui en est la tête. Si nous pouvons atteindre ce but, la France est à jamais annihilée. La monarchie nous entraverait dans ces tentatives. La République nous aidera... J'entreprends contre l'Eglise catholique une guerre qui sera longue et, peut-être, terrible! On m'accusera de persécution et j'y serai peut-être conduit, mais il le faut pour achever d'abaisser la France et établir notre suprématie religieuse et diplomatique, comme notre suprématie militaire. Et bien! Je le répète : ici encore les républicains m'aideront ; ils joueront notre jeu ; ce que j'attaque par politique, ils l'attaquent par formalisme anti-religieux. Leur concours est assuré. Entretenez dans les feuilles radicales françaises à notre dévotion la peur de l'épouvantail clérical, en faisant propager les calomnies ou les préjugés qui font naître cette peur... Faites aussi parler, dans ces feuilles, des dangers de la réaction..., des crimes de l'absolutisme, des empiètements du clergé. Ces balivernes ne manquent jamais leur effet sur la masse ignorante. Oui! Mettez tous vos soins à entretenir cet échange de services mutuels entre les républicains et la Prusse! C'est la France qui paiera les frais! ... »

*Instruction citée par GAUDIN DE VILAINE, au sénat, le 6 avril 1911, Journal Officiel du 7 avril 1911*

#### ***Les campagnes de presse***

En septembre 1882 commence une campagne de presse contre Mader par un article du *Phare du Littoral*<sup>17</sup>, journal niçois, républicain<sup>18</sup>. Sous le titre *Une réclamation juste*, le journaliste s'étonne de la présence d'un pasteur de nationalité allemande rémunéré par l'État en contradiction avec la loi (voir *addenda*). L'Église évangélique vaudoise de Nice est très attentive à la situation de leurs homologues luthériens, elle-même ayant des pasteurs de nationalité italienne à sa tête depuis son ralliement à la Table vaudoise en 1875 alors qu'elle appelle de ses vœux un pasteur de nationalité française. Le journal parisien, *Le Siècle*, reprend l'information et publie un article ayant pour titre *Un jésuite protestant* ; il appelle la Direction du Culte à mettre fin à cette situation. *Le Figaro* qui avait déjà dénoncé les protestants comme complices des Prussiens en 1871<sup>19</sup> et *La Libre Parole*, qui a pour devise « la France aux Français » se joignent à la controverse. De son côté, Mader « se radicalise ». En avril 1883, il s'adresse au président de la République, Jules Grévy, afin que le Gouvernement clarifie sa position. Mais celui-ci attend qu'un Français soit désigné pour sa succession et ne répond pas.

<sup>17</sup> *Le Phare du Littoral*, 27 septembre 1882.

<sup>18</sup> *Le Phare de Nice*, fondé le 10 septembre 1865. Rédacteurs Léon Pilatte, Éd. Corinaldi, Funel de Clausonnes. A ses débuts, il représente l'opposition au régime de Napoléon III. Son tirage varie entre 7 500 et 9 000 exemplaires. Cet article suscite un malaise au sein de l'Église évangélique vaudoise auquel s'est ralliée l'Église évangélique libre de Nice en 1875.

<sup>19</sup> Cf. *L'Église Libre* du 13 janvier 1871. p. 14.

Mader multiplie les lettres, au ministre de l'Intérieur, au consistoire de Paris, aux ecclésiastiques berlinois pour contester les décisions du synode qui a refusé sa demande de séparation du consistoire pour se constituer en Eglise libre. Au lieu de cela, quelque temps plus tard, la Commission synodale, afin de couper court aux critiques, lui adjoint un pasteur français. Le nouveau ministre de l'Intérieur et des Cultes, Armand Fallières maintient les positions de ses prédécesseurs. Mais le Gouvernement doit trouver une solution à la situation créée par Napoléon III.

Afin de mettre fin aux attaques, fin octobre, le baron Bartholdy, président de la Commission synodale luthérienne qui instruit les affaires courantes, se rend à Nice pour tenter à nouveau de convaincre le pasteur de se faire naturaliser afin de calmer les esprits. Mader répond qu'il ne peut, « malheureusement, abandonner la nationalité que Dieu lui avait donnée ». De son point de vue, la seule solution possible reste la séparation du consistoire de Paris et la modification de son statut d'Eglise rattachée au consistoire de Paris en Église libre. Or le Synode de novembre 1883 se prononce à nouveau pour le maintien du *statu quo* ; une grande majorité des membres estime qu'il n'est pas judicieux de consentir à se séparer d'une paroisse qui existe depuis 24 ans et qu'il y a intérêt, en vue de l'avenir, à conserver ce poste d'autant qu'il lui est adjoint un pasteur français. La solution définitive de cette question épineuse appartient dès lors au Gouvernement<sup>20</sup>. La polémique enfle. En 1886, Mader publie un nouvel opuscule intitulé *Exposé de l'origine et de la situation*<sup>21</sup>. Le Conseil propose de rembourser les 10 000 francs octroyés pour la construction du temple par Napoléon III ce que le directeur général du ministère des Cultes, Charles Dumay, refuse. Théologie et politique s'entremêlent. Seul le professeur de la faculté de théologie protestante, Eugène Ménégoz, prend sa défense.

En 1893, l'activité de la *Ligue des patriotes*, fondée par Paul Déroulède, ranime le sentiment anti allemand ; l'opinion publique et la presse se montrent hostiles à tout ce qui de loin ou de près touche aux affaires allemandes<sup>22</sup>. Les relations de Mader, ses contacts avec les autorités ecclésiastiques allemandes, incitent à la suspicion, on l'accuse d'intelligence avec l'ennemi. C'est l'époque de l'affaire Dreyfus ; anti sémitisme, anti germanisme et parfois même anti protestantisme se confondent. Mader ayant une fois de plus refusé de se faire naturaliser français, le nouveau ministre de la Justice et des Cultes, Baptiste Darlan, décide le 1<sup>er</sup> février 1897 de supprimer le traitement que l'Etat lui octroyait.

### ***Suppression du traitement***

Le décret est appliqué le 1<sup>er</sup> septembre 1897 « en exécution de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 18 germinal an X »<sup>23</sup>. Les ressources de l'Église allemande ne proviennent plus que des cotisations, des dons, et du produit des ventes de charité<sup>24</sup>. Le 18 novembre 1897, *Le Phare du Littoral* publie à nouveau un article sur la situation de l'Eglise luthérienne :

<sup>20</sup> Charles DELORMEAU, [http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1988-38-151\\_05.pdf](http://provence-historique.mmsh.univ-aix.fr/Pdf/PH-1988-38-151_05.pdf)

<sup>21</sup> Frédéric MADER, *Exposé de l'origine et de la situation*, Nice, Imp. Malvano, 1886.

<sup>22</sup> Pierre RENOUVIN, *Histoire des relations internationales. Le XIX<sup>e</sup> siècle ; 1<sup>ère</sup> partie de 1815 à 1871*. T. 5, Paris, Librairie Hachette, 1954. T. 6. p. 60.

<sup>23</sup> Le traitement du pasteur Mader sera évoqué par les membres du *Comité protestant français* lorsqu'il s'agira de trouver une solution pour le traitement de Léopold Pellier. (Voir *Histoire de l'Eglise réformée*).

<sup>24</sup> ERN, pièce 79.

« Mader et le Conseil se battent maintenant pour récupérer la propriété du temple. Ils ne laissent passer aucune occasion qui pourrait influencer une décision en sa faveur, et s'adressent au nouvel empereur allemand Guillaume II qui succède à son père le libéral Frédéric II et préconise une politique plus incisive. »

Les pétitions adressées au Président Félix Faure en 1898 et 1899, par la paroisse demeurèrent sans réponse. Dans un article publié par le *Kreuzzeitung* de 1901, Frédéric Mader tente encore d'expliquer sa position, de défendre son point de vue<sup>25</sup> : se rattacher à une Église d'État allemande, lui permettrait d'être assisté et aidé en vertu de la loi sur l'Église du 7 mai 1900. Mais son caractère intransigeant et ses prises de position embarrassent désormais à la fois les Allemands et les Français. Restent en suspens les problèmes compliqués et délicats : maintien de la paroisse de Nice, transfert du poste et sort des immeubles<sup>26</sup>.

### 1905

En 1905, quand la Loi de Séparation des Eglises et de l'Etat est promulguée, l'Église de Mader doit se soumettre à l'inventaire des biens et se constituer en association culturelle. Elle prend le nom d'*Église luthérienne chargée de l'exercice du culte en langue allemande*. Mais Mader refuse une fois de plus d'adhérer à la l'Union consistoriale et au règlement voté à Montbéliard pour mettre sur pied l'Église évangélique luthérienne de France. Cette situation est le début d'un long conflit avec l'Union consistoriale de Paris. La rue d'Augsbourg où est construit le temple, est débaptisée et prend le nom de rue Melchior de Vogüé<sup>27</sup>. Mader fatigué se retire alors à Tende avec sa famille<sup>28</sup>. Mais l'Italie en 1914 décide de rester neutre dans le conflit qui oppose l'Allemagne à la France et s'engage auprès de la Triple-Entente (France, Russie, Royaume-Uni). Et, suite à ses prises de position pro-allemande, il est interné par les Italiens à Lucques (Italie) où il meurt le 2 juin 1917.

Après la signature de l'Armistice de 1918, le Consistoire de Paris charge le pasteur Franck Wheatcroft de réorganiser la paroisse en Eglise luthérienne française tout en restant ouverte aux germanophones.

## CANNES<sup>29</sup>

Deuxième moitié du XIXe s. l'atmosphère de Cannes est différente de celle de Nice, la ville est encore relativement peu développée. C'est la princesse Augusta, épouse de Frédéric-François II, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin et quelques familles nobles d'outre-Rhin qui y passant l'hiver sont à l'origine de l'organisation des premiers cultes. Le pasteur Mader est contacté pour créer une annexe de l'Église de Nice. En 1860 les germanophones sont autorisés à célébrer des cultes dans la chapelle réformée française desservie par le pasteur Rey,

<sup>25</sup> ADAM 07v 0001, Cultes non catholiques.

<sup>26</sup> Charles DELORMEAU, [http://provence-historique.mms.h.univ-aix.fr/Pdf/PH-1988-38-151\\_05.pdf](http://provence-historique.mms.h.univ-aix.fr/Pdf/PH-1988-38-151_05.pdf) ; Un conflit entre l'Église luthérienne de Nice et le consistoire luthérien de Paris. 07V 0001 Eglise évangélique allemande et suisse - Demande d'autorisation d'établir une église libre à Cannes (1876-1878) ; demande d'autorisation de conférences à Beaulieu-sur-Mer et à La Turbie (1898).

<sup>27</sup> Vicomte Eugène Melchior de Vogüé, (Nice 1848- Paris 1910) d'une famille originaire du Languedoc est un romancier.

<sup>28</sup> TENDE et LA BRIGUE seront rattachées à la France en 1947.

<sup>29</sup> Annales de la Société scientifique et littéraire de Cannes et de l'arrondissement de Grasse, Cannes 1983, vol. 30, p. 157-162.



située en bord de mer (maison Jourdan actuellement sur la Croisette). En 1869, la princesse Victoria de Prusse, dite Vicky, fille de la reine du Royaume-Uni, épouse du *Kronprinz* Frédéric, passe l'hiver à Cannes suivie d'une suite très nombreuse. Sa présence attire d'autres aristocrates. La communauté s'étoffe et loue un local dans la maison Cotte, 23 Route de Grasse. C'est un étudiant en théologie, Isler, qui préside les premiers cultes.

La guerre franco-allemande de 1870-71 fait fuir les hivernants allemands, la défaite française les fait revenir. Après les enquêtes du préfet et du maire, la communauté cannoise obtient l'autorisation de se réunir pour l'exercice *temporaire* de leur culte. En 1876 avec l'appui du consistoire luthérien de Paris, les 100 à 150 familles demandent et obtiennent grâce à la sollicitation du pasteur Hermann Schmidt<sup>30</sup> appuyée par le comte d'Egloffstein, l'autorisation d'édifier un lieu de culte ; elle acquiert un terrain Boulevard du Cannet. Les travaux sont réalisés par l'architecte concepteur de la Ville Vianay. Un an plus tard, elle introduit une demande auprès du ministère de l'Intérieur et des Cultes pour se constituer en Église libre<sup>31</sup>. Le 9 juillet 1878, celle-ci est accordée, « dans l'intérêt de la Ville de Cannes dont les étrangers font la fortune » et sous réserve que le culte soit célébré uniquement en allemand. Elle devient dès lors totalement indépendante du consistoire de Paris et de l'État français.

La communauté ouvre une *Maison hospitalière pour gouvernantes et jeunes servantes momentanément sans place (Female Servants Home – Mädchenheim)* Ces sociétés dirigées par des laïcs ont en leur sein un pasteur pour le secours spirituel. Olivier Vernier indique que « Cette œuvre est essentiellement fondée pour les domestiques protestantes qu'il faut mettre en garde "contre les tentations de ce mirage trop fréquemment entrevu par elles de places faciles à trouver et de gros gages compensant largement les frais du voyage et les ennuis ou les périls à rencontrer dans nos villes de saison"<sup>32</sup>. »

En tant qu'Église libre, non-reconnue par l'Etat, l'Église de Cannes ou *Deutsche Kirche*, ne subit pas d'importantes perturbations lors de la loi de Séparation de 1905. Lors de la première guerre mondiale, cependant, ses biens furent mis sous séquestre en vertu du décret du 27 septembre 1914 puis vendus aux enchères. La paroisse catholique Notre-Dame de Bonvoyage se porta acquéreur de l'édifice et le transforma en annexe qui prit le nom de Notre-Dame du Souvenir.

### MENTON<sup>33</sup>

La colonie internationale (essentiellement de Britanniques et d'Allemands) est composée de 67 familles en 1858/59, 594 pendant l'hiver 1869-70. Si la guerre franco-allemande a fait fuir les Allemands, dès l'année suivante, ils reviennent et l'on compte 172 familles. Eugène Ménégoz, futur pasteur, professeur et futur directeur du séminaire de la Faculté de théo-

<sup>30</sup> Ce pasteur restera trente ans à Cannes. Un vicaire, M. Alberts, le remplace durant ses absences.

<sup>31</sup> ADAM, 07v 0001, lettre du préfet du 20 février 1878.

<sup>32</sup> Olivier VERNIER, *op. cit.*, p. 194.

<sup>33</sup> Bibliographie générale : M. de Saint-Germain, Liste des étrangers séjournant à Menton, p. 53, Menton portefeuille, p. 218. Arch. Consistoire luthérien de Paris, Délib. Reg. H. p. 208-209- 272, 397. Archives communales de Menton, D5, délibérations du Conseil municipal, 1883-1885. Charles Delormeau, « L'Église luthérienne de Menton », *Recherches régionales*, 25<sup>e</sup> année, 1984-n<sup>o</sup>1, janvier-mars, p. 2.

logie protestante de Paris, de passage, y préside les premiers cultes en langue allemande. La petite communauté dirigée par un conseil « officieux » s'agrandit et souhaite alors se rattacher à l'Église luthérienne de Nice. Le Consistoire de Paris accepte. Elle souhaite construire un édifice religieux qui lui soit propre. Le conseil de Nice acquiert un petit terrain « complanté de citronniers » pour le compte du conseil presbytéral de l'*Église de la Confession d'Augsbourg à Nice et à Menton*. Achat ratifié par le Consistoire de Paris en novembre 1874. Les bâtiments, un petit temple et un presbytère, sortent de terre. Les pasteurs auxiliaires se succèdent : Schubart en 1877 puis le pasteur Ehné natif du Wurtemberg en 1880. Suite à la campagne de presse menée contre le pasteur Mader ils demandent à se constituer en Église libre. Le conseil municipal émet un avis favorable mais le synode de Paris qui a refusé cette requête à Mader rejette leur demande. En 1896 de nouvelles attaques contre Mader ayant lieu, ils sollicitent à nouveau leur indépendance ne souhaitant pas être mêlés à la polémique. Mais ni le Consistoire ni le ministère des Cultes ne souhaiteront modifier leur statut.

La *Deutsche kirche Gutjahr*, lors de la Séparation des Eglises et de l'Etat se forme en une association culturelle déclarée à la préfecture des Alpes-Maritimes le 1<sup>er</sup> juin 1906. Les cultes continuent à être célébrés en allemand, présidés par des pasteurs allemands, parfois russes. La paroisse subsistera jusqu'en 1914. Lors de la déclaration de guerre, ses biens sont mis sous séquestre. Le temple est détruit.

### **LES ALLEMANDS A MONACO<sup>34</sup>**

Le tourisme hivernant débute dans la principauté vers 1857 mais l'essor de Monaco ne commence réellement qu'en 1860 après une période de difficultés avec des villes qui lui étaient rattachées. En 1861, elle redevient une principauté indépendante. C'est à cette époque que le prince Charles III décide d'ouvrir des salles de jeux, interdits jusqu'alors en France ; ceux-ci attirent de nombreux étrangers. Alors que les pays voisins font route vers un certain libéralisme religieux, la Principauté résiste à s'ouvrir aux anglicans et aux protestants. Le catholicisme est religion d'État. En décembre 1866, le pasteur de la paroisse de Nice, Frédéric Mader, écrit au prince Charles III pour lui signaler qu'il y a 60 protestants allemands à Monaco et qu'il souhaite pouvoir leur faire un culte une fois par mois. En attendant, Mader assure le financement de la desserte et y célèbre quelques cultes clandestinement. Les germanophones ne sont pas nombreux dans la principauté, l'autorisation de construire un temple lui est refusée. Vingt ans plus tard un Allemand, le pasteur Wettstein, relance les cultes protestants dans la Principauté. Le pasteur écrit au Prince qu'il souhaite célébrer un culte dans une salle située dans le quartier central de la Condamine. Il précise qu'il a déjà ouvert deux chapelles, l'une à Beaulieu, l'autre à La Turbie, située à côté de la chapelle anglicane, où les évangéliques allemands peuvent se rendre pour les cultes. À l'époque, La Turbie englobe les com-

---

<sup>34</sup> Bibliographie générale : Église évangélique de Monaco, Rapport annuel 1898-1899, Nice, Imprimerie Eug. Gauthier & C<sup>o</sup>, 1899. Archives du Palais de Monaco, Cultes protestants, D 14-36, lettre du 9 mars 1880. *Stuttgarter Evangelische Sonntagsblatt*, n° 16 p. 128 ss, avril 1932.

munes de Cap-d'Ail et Beausoleil. Le pasteur indique que ce sont des Églises libres, totalement indépendantes et internationales c'est-à-dire ouvertes aux évangéliques de toutes nationalités et bien sûr aux monégasques. L'autorisation est accordée en 1899 sous réserve qu'il se conforme aux règles de la Principauté. Wettstein crée la *Deutsche-evangelische Pastorationsgenossenschaft für Beaulieu-Monaco* se démarquant ainsi de l'Église luthérienne. La chapelle est dirigée par un comité : le Comité protestant international de Monaco. Le culte a lieu dans trois langues, français, anglais, allemand, dans un temple provisoire situé rue Imberty prolongée.

La communauté est gérée par une association qui fonctionne comme une coopérative. Leur règlement intérieur stipule que l'association a pour but de mettre à disposition des moyens financiers pour le pasteur et un lieu de réunion pour que les germanophones de n'importe quelle confession, puissent vivre leur foi. L'œuvre de Beaulieu est subventionnée par des contributions libres des évangéliques de toutes les nations. En cas de disparition de cette coopérative, la somme restant dans la caisse doit être partagée entre la fondation *Gustav Adolf Stiftung de Leipzig* (Allemagne) et l'Association ecclésiastique de soutien de la Suisse à Bâle. Le pasteur est responsable d'une communauté qui comporte des luthériens, réformés et des « unis » c'est-à-dire des membres de l'Église unie de Prusse qui rassemble les calvinistes (les réformés) et les luthériens. Il doit accepter la confession de foi des apôtres (sic). Hors de cela, il n'a qu'à se justifier devant Dieu et sa propre conscience (sic). L'Église fondée par Wettstein est une Église évangélique hostile aux libéraux.

Par la suite, les lettres de Wettstein adressées au Prince se limitent essentiellement à des demandes de subsides et d'autorisations diverses pour l'organisation de ventes de charité. Le pasteur officiera jusqu'en 1919 où la fin de la guerre et la défaite de l'Allemagne, modifient les accords. Les activités du pasteur sont alors suspendues<sup>35</sup>.

### ***Deutsche-evangelische Pastorationsgenossenschaft für Beaulieu-Monaco***

Ce petit pays est enclavé dans le comté de Nice puis dans les Alpes-Maritimes. Leurs destins sont liés. Les touristes britanniques s'installent dans la principauté dès 1857 mais l'essor de Monaco ne commence réellement qu'en 1860 après une période de difficultés avec des villes qui lui étaient rattachées. En 1861, elle redevient une principauté indépendante. Première moitié du siècle la population est composée de 1200 habitants environ et n'a d'autres ressources, sans terrain cultivable, que des produits de la mer. C'est à cette époque qu'elle décide d'ouvrir des salles de jeux interdits jusqu'alors en France qui attirent de nombreux étrangers. Ce ne sont pas seulement les protestants, Léon Pilatte ou Charles Luigi, qui dénonceront les « vices » attachés aux jeux mais également l'évêque de Gibraltar qui en 1876 réclame la fermeture des jeux dans une *pastoral letter*.

Le catholicisme est la religion d'État. Alors que les pays voisins font route vers un certain libéralisme religieux, la Principauté résiste à s'ouvrir aux protestants. En décembre 1866, Frédéric Mader écrit au prince Charles III pour lui signaler qu'il y a 60 protestants allemands à

---

<sup>35</sup> Arch. palais de Monaco, Cultes protestants, D 14-36, lettre de Karl Frederick Wettstein du 16 décembre 1919.

Monaco et souhaite pouvoir leur faire un culte une fois par mois<sup>36</sup>. Nous n'avons pas la réponse du prince. Les archives fournissent pourtant une indication. Quand le pasteur Emil Richard Wettstein, citoyen allemand, en février 1899 demande à son tour l'autorisation au prince Albert d'ouvrir une chapelle, il indique qu'il y avait déjà eu, durant quelques années, un culte à Monaco. Mader assurait lui-même le financement de la desserte<sup>37</sup>. Une biographie du fils de F. Mader indique que l'autorisation de construire un temple lui a été refusée. En tout cas, il ne semble pas que cette situation dura longtemps, peut-être tout simplement parce que les étrangers n'étaient pas encore nombreux dans la principauté. Mais en 1880, une lettre anonyme, probablement d'un résident monégasque, réclame l'ouverture d'une Église protestante. En 1880 également, le *British Vice Consulate* de Nice par l'intermédiaire du baron d'Oremieux demande à son tour qu'un culte protestant ait lieu. Il signale qu'il y en a déjà eu un dans une salle de l'Hôtel des Anglais mais que le propriétaire a changé d'avis et lui refuse cette permission<sup>38</sup>. Nous n'avons pas la réponse du gouvernement, on peut estimer qu'elle fut négative, n'ayant aucune trace de l'établissement d'un culte dans les Archives monégasques ou de l'Église réformée. Ce n'est que 20 ans plus tard qu'un culte sera définitivement autorisé.

C'est un Allemand qui relance les cultes protestants dans la principauté. Le pasteur Wettstein écrit au prince qu'il souhaite s'installer dans le quartier central de la Condamine. Il indique qu'il a déjà ouvert deux chapelles, l'une à Beaulieu, l'autre à La Turbie située à côté de la chapelle anglicane, où les évangéliques allemands peuvent se rendre pour les cultes. C'est la seule indication concernant une congrégation britannique dans ce petit village proche de la principauté. À l'époque, La Turbie englobe les communes de Cap-d'Ail et Beausoleil. Ce sont des Églises libres, totalement indépendantes et internationales c'est-à-dire ouvertes, précise le pasteur, aux évangéliques de toutes nationalités et bien sûr aussi aux monégasques. L'autorisation lui fut accordée relativement rapidement sous réserve qu'il se conforme aux règles de la principauté et Wettstein crée la *Deutsche-evangelische Pastorationsgenossenschaft für Beaulieu-Monaco* se démarquant ainsi de l'Église luthérienne. La chapelle est dirigée par un comité : le Comité évangélique international de Monaco. Le culte a lieu dans trois langues dans un temple provisoire sis rue Imberty prolongée. Le pasteur officie jusqu'en 1919 où la fin de la guerre et la défaite de l'Allemagne, modifient les accords. Les activités du pasteur sont suspendues<sup>39</sup>. Les lettres adressées au prince se limitent essentiellement à des demandes de subsides et d'autorisations diverses pour l'organisation de ventes de charité.

Le règlement intérieur de la communauté évangélique germanophone à Beaulieu-Monaco, signale que celle-ci est gérée par une association qui fonctionne comme une coopérative. Le point n° 1 souligne cet aspect particulier. Cette association a comme but de mettre à disposition des moyens un pasteur, et un lieu pour que les germanophones de n'importe quelle confession, puisse vivre leur foi à Beaulieu et Monaco. Le point 2 indique que si cette coopérative doit un jour disparaître, la somme restant dans la caisse doit être partagée entre la fondation *Gustav Adolf Stiftung* de Leipzig (Allemagne) et l'Association ecclésiale de soutien de

---

<sup>36</sup> Archives du Palais de Monaco, Cultes protestants, D 14-36.

<sup>37</sup> Stuttgarter Evangelische Sonntagsblatt, n° 16 p. 128 ss, avril 1932.

<sup>38</sup> Arch. du Palais de Monaco, D 14-36, lettre du 9 mars 1880.

<sup>39</sup> *Ibid.*, Cultes protestants, D 14-36, lettre de Karl Frederick Wettstein du 16 décembre 1919.

la Suisse à Bâle. Le point 8 spécifie en outre que « Le pasteur doit savoir qu'il est responsable pour une communauté mixte qui connaît des luthériens, réformés et des unis. Le pasteur doit accepter la confession de foi des apôtres. Hors de cela il n'a qu'à se justifier devant Dieu et sa propre conscience ». Quand l'Église réformée de Nice se créa en 1902, Émile Wettstein leur proposa le rattachement de l'œuvre évangélique de Beaulieu-sur-Mer fondée par le pasteur « en chef » de l'Église Évangélique de Monaco. L'œuvre de Beaulieu est subventionnée par des contributions libres des évangéliques de toutes les nations, indique-t-il dans son courrier. Il propose de régler le pasteur à hauteur de 15 F. plus le déplacement, soit 17 F., éventuellement plus selon les frais qui pourraient se grever sur cet apostolat. Il propose que les cultes aient lieu 5 ou 6 fois l'an et que la célébration de cultes en français à Monaco pourrait avoir lieu en alternance avec des cultes en allemand. L'Église réformée de Nice en pleine formation ne répondra pas à ce courrier et Wettstein continuera son apostolat jusqu'à la fin de la guerre 14/18. Wettstein tente également de fonder une telle communauté à Cannes mais ne parviendra pas à ses fins<sup>40</sup>. Quand l'Église réformée de Nice se crée en 1902, Émile Wettstein leur propose le rattachement de l'œuvre évangélique de Beaulieu-sur-Mer. L'Église réformée de Nice, en pleine formation, ne répondra pas à cette demande et Wettstein continuera son apostolat jusqu'à la fin de la guerre de 14/18. Wettstein tentera également de fonder une telle communauté à Cannes mais sans succès.

### **Beaulieu**

Une desserte de la *Deutsche-evangelische Pastoralgenossenschaft für Beaulieu-Monaco* de Beaulieu s'installe dans la maison d'un particulier, Charles Keller, grâce à la comtesse Adeline Von Schimmelmänn<sup>41</sup> (1854-1913), dame d'honneur de l'Impératrice Augusta, épouse du prince de Prusse, Guillaume. En 1901, elle donne des conférences à Monaco et rencontre le pasteur Wettstein. Son appui est déterminant. La comtesse est une missionnaire évangélique, influencée par les Moraves. Elle a fondé, entre autre, une Mission pour les marins, a lutté contre l'alcoolisme, et défendu le féminisme.

---

<sup>40</sup> ADAM, 07v 0001, Lettre au préfet du 23 décembre 1898, nous n'avons pas la réponse du préfet.

<sup>41</sup> [http://www.kirchenlexikon.de/s/s1/schimmelmänn\\_a.shtml](http://www.kirchenlexikon.de/s/s1/schimmelmänn_a.shtml). Un livre d'Adeline Schimmelmänn : *Streiflichter aus meinem Leben*, (Faits saillants de ma vie), Evangelische Verlagsanstalt, 2008.

## **ADDENDA**

### ***Des articles organiques des cultes protestants***

Art 1er : Nul ne pourra exercer les fonctions de pasteur s'il n'est Français

Art. 4 et 5 : Tout changement dans la discipline doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement.

Art. 7 : Il sera pourvu au traitement des pasteurs.

### ***Le salaire des pasteurs***

Le traitement concordataire est un salaire. Il lie le salarié de l'Église à l'État. S'il n'appartient à aucune des catégories de fonctionnaires publics définis par l'art. 47 de la loi du 21 novembre 1872, il impose à la fois des privilèges (pas de service militaire par exemple) mais aussi des obligations : le pasteur ne peut être juré, avocats, etc. La notion de fonctionnaire ne paraît pas pleinement adaptée à la question des cultes quoique l'État a souvent eu la tentation de les considérer comme tels quand celui-ci y trouvait son compte. Cependant les ministres concordataires ne le considèrent pas comme un salaire mais une indemnité. Deux positions se distinguent donc : pour les uns, le salaire des pasteurs n'est en rien dégradant, c'est une forme de remboursement des pertes subies par les Églises du passé, les articles offrent des garanties pour leur survie. Certains toutefois considèrent que c'est une atteinte à la liberté de conscience.

### ***Arch. Consist. luth., de Paris, Délib., reg. H, conc. Menton :***

Délibération du Consistoire luthérien de Paris 15 mai 1873 (Extrait)

Lecture est donnée 1° d'une lettre en date du 10 mars 1873, par laquelle le Conseil officieux de la communauté protestante de langue allemande de Menton demande au Consistoire de vouloir bien reconnaître cette communauté comme annexe de la paroisse de Nice et l'autoriser à adjoindre deux de ses membres au Conseil presbytéral de ladite paroisse et 2° d'une lettre en date du 2 avril par laquelle le Conseil presbytéral de l'Église de Nice appuie fortement cette demande. Le Consistoire, après délibération, décide qu'il y a lieu d'accueillir la demande présentée au nom de la communauté protestante de Menton. Cette communauté formera en conséquence une annexe de l'Église de Nice, et deux de ses membres seront adjoints au Conseil presbytéral.

Délibération du Consistoire luthérien de Paris 27 novembre 1874 (Extrait)

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre en date du 24 novembre par laquelle Monsieur le pasteur Mader expose la situation de la Communauté de Menton et demande pour le Conseil presbytéral de Nice et au nom de celui-ci l'autorisation d'acheter un terrain sis à Menton et d'y faire construire un lieu de Culte. Le Consistoire, après délibération, accorde l'autorisation demandée.

Délibération du Consistoire luthérien de Paris 15 juin 1877 (Extrait)

Lecture est donnée d'une lettre en date du 26 mai par laquelle Monsieur le Pasteur Mader, de Nice, transmet au Consistoire, avec prière de vouloir bien l'approuver, une délibération prise par le Conseil presbytéral de l'Église de Nice le 24 dudit mois. Par cette délibération le Conseil presbytéral appelle définitivement au poste de pasteur de l'Église de Menton, avec le titre de pasteur-auxiliaire, Monsieur le pasteur Schubart qui la desservait depuis trois années et s'engage à pourvoir à son traitement. La délibération dont il s'agit est déclarée approuvée par le Consistoire.

## **BIBLIOGRAPHIE GENERALE**

ADAM 07v 0001, Confession d'Augsbourg, Correspondance, décret de rattachement à l'Église consistoriale luthérienne de Paris (1861) ; création d'une place de pasteur (1866), nomination de M. Mader comme pasteur-vicaire puis comme pasteur (1861, 1866-1867). Construction d'un oratoire et d'un presbytère (1864-1869) : acquisition d'un terrain, correspondance, ordonnancement de secours. Église évangélique allemande et suisse. Demande d'autorisation d'établir une église à Cannes (1876-1878). Lettre de Mader du 16 juin 1860, lettre du ministre du 26 juin 1860 et lettre du syndic. - Correspondance (1860-1861) ; décret de rattachement à l'Église consistoriale luthérienne de Paris signé Napoléon III (1861) ; pétition du pasteur Philippe-Frédéric Mader en faveur de l'annulation du décret de 1861 et de la constitution des églises de Nice et de Menton en églises libres : correspondance (1883). Statistiques :

circulaires, correspondance (1884-1885) ; élections au conseil presbytéral et au consistoire (1893-1905) ; nomination d'un pasteur-vicaire relevant du consistoire de Paris et résidant à Nice pour les protestants de la confession d'Augsbourg du département des Alpes-Maritimes : arrêté (1862) ; création d'une place de pasteur (1866) ; nomination d'un pasteur-vicaire puis du pasteur Philippe-Frédéric Mader (1862-1867) ; arrêt du traitement du pasteur Mader : correspondance (1897-1903). Construction d'un oratoire et d'un presbytère quartier Longchamp : acquisition d'un terrain, ordonnancement de secours, correspondance (1864-1869) ; ratification de l'acquisition par le pasteur Mader d'un terrain situé à Nice destiné à la construction d'un oratoire et d'un presbytère : décret signé Eugénie Impératrice Régente (1865). Procès intenté par Monsieur Audiger entrepreneur suite à la construction d'une église protestante : demande d'autorisation d'ester en justice (1867). Brochure de Philippe-Frédéric Mader *L'église de la confession d'Augsbourg à Nice*, Nice (1897). Création d'une place de pasteur (1866), arrêt du traitement du pasteur Mader : correspondance (1897-1903).

300 Q 1366, 1368, Enregistrement, Actes publics civils, Bureau de Menton. S.C. 24687, Liquidation des biens faisant l'objet d'une mesure de séquestre, 1921. 3 V 327, Constitution d'une Eglise libre allemande à Nice et à Menton, 1883. 3 V 363, Eglise luthérienne allemande de Menton, 1906-1908. Fonds de la conservation des hypothèques 404 Q 02/0081, Association de bienfaisance des dames allemandes de Nice, vol. 467 case 472. AN. F<sup>19</sup> 10 779, F<sup>o</sup> 10 745, 10 764 Mader. Fonds de la Direction des Cultes. Arch. Municipales Menton - Liste générale des étrangers séjournant à Menton pendant la saison 1873-1874 ; *Notice sur Menton*, Agence Tonin et Gustave Amarante. Nice, Imp. niçoise, Vérani et Cie, 1874, in-8°. M. de Saint-Germain, Menton-Portefeuille. *Guide des étrangers*. Nice, V.- Eugène Gauthier & Cie, 1874, in-16.

Arch. du Consistoire Luthérien de Paris, Délibérations. Registres I, J, K.,

Arch. municipales de Nice. Délibérations du Conseil municipal. Reg. 2.3. 2 M 1/ 37. Eglise de la Confession d'Augsbourg.

MADER Fr., *Exposé de l'origine et de la situation de l'Église de la Confession d'Augsbourg à Nice*, Imp. Malvano-Mignon, 1866 ; *Une dévolution et son appréciation, L'Église évangélique allemande de la Confession d'Augsbourg de Nice*, Nice, imp. de l'Éclairer, 1908. Lettre à Son Excellence Monsieur le Ministre de la Justice et des Cultes, Garde des Sceaux, Nice, 1897, in-8. (Mader a publié dans quatre maisons d'édition d'Allemagne et de Suisse environ cent sermons, des écrits sur la situation de sa paroisse et un guide intitulé *Nice et ses promenades*.)

Archives communales de Menton D 5, Délibérations du Conseil municipal, 1883-1885.

### **Imprimés**

BINDER Hans, *Philipp Friedrich Mader (1832-1917), Prediger und Seelsorger für Dienstboten und Majestäten in Nizza an der französischen Riviera*, *Vergessene Theologen* Bd, Lit Verlag Berlin, 2006. Traduction Caroline Darbon.

DELORMEAU Charles, « Le pasteur Philippe Frédéric Mader et les débuts de l'Église luthérienne de Nice », in *Recherches régionales*, 1977, n° 1, p. 49-62. « Histoire de l'Église luthérienne de Nice » in *Nice Historique*, 1982/4, p.149-161 et 1983/1, p. 26-40.

MENEGOS Eugène, *L'église de la paroisse luthérienne de Nice, lettre au consistoire luthérien de Paris*, Paris, Imp. Ch. Noblet et fils, 1906. *Remarques sur la dévolution de l'église de la paroisse luthérienne de Nice*, Paris, 1911.

VERNIER Olivier, *D'espoir et d'Espérance, l'assistance privée dans les Alpes-Maritimes au XIX<sup>e</sup> s.* Serre Ed.

THUIN-CHAUDRON Véronique, *De la colline du château, aux châteaux des collines, architecture, construction, urbanisation de 1860-1914*, Serre Ed. 2009.